



S'il faut être attentif à l'état de la planète que nous

léguerons à nos enfants, il est majeur de nous

préoccuper de l'état des enfants que nous lui léguerons--

Lettre N° XCVI Janvier 2017

Président Pr. J. Costentin

Editeur en chef Pr. J.-P. Tillement

Les vœux du président

Pr. Jean Costentin

Pour que les vœux ne soient un simple exercice convenu, donnons-leur un contenu et une certaine densité, sans verser dans la formulation délirante de « projets d'avenir » (ce pléonasme si commun).

L'entrée dans une nouvelle année accroît la perception du temps qui passe et souligne la nécessité de préparer notre succession pour assurer la pérennité de nos actions. L'engagement du CNPERT au service de ceux qui ont été happés dans l'enfer des drogues vise, plus encore, à prévenir le recrutement de nouvelles victimes, en contribuant à l'entretien des barrières érigées et en édifiant d'autres, pour éviter à notre jeunesse d'être aspirée dans ces paradis artificiels dont le décor devient vite celui de l'enfer.

Notre Assemblée générale de décembre, à ma demande, a prévu mon remplacement à la présidence du CNPERT par un éminent toxicologue, le docteur P. Mura, qui me succédera en 2018. Elle a en outre coopté un jeune pharmacien, deux jeunes juristes (prémices du rajeunissement de notre CNPERT) et plusieurs personnalités du monde médical. Elle a choisi, à sa demande, un successeur à notre très dévoué trésorier (Monsieur G. Renailly) en la personne de maître A. de Bezenac. Elle a décidé par ailleurs d'interroger les candidats à l'élection présidentielle, quant à leurs positions sur les toxicomanies, afin que nous les fassions connaître à nos concitoyens le plus largement possible.

Il y a les batailles que nous avons perdues : celle contre les salles de shoots et celle contre le « cannabis médicament » ; elles ne doivent pas faire conclure que nous avons perdu la guerre car, n'ayant

pas renoncé, nous poursuivons notre combat.

Il y a aussi les batailles que nous n'avons pas (encore ?) gagnées :

- Celle contre les détournements des produits de substitution à l'héroïne et les excès d'une « réduction des risques », qui en fait naître de plus graves que ceux qu'elle prétendait réduire ;
- Celle pour l'éradication des drogues de la sphère éducative, avec la mise en place de contrôles et d'une information précoce, intense et répétitive. Cette pédagogie, qui porte ses fruits (en Suède par exemple), devrait s'imposer en France ; en étant dispensée par des intervenants spécifiquement préparés, en particulier non contaminés eux même par les drogues ni par le laxisme ambiant ;
- Celle visant à réduire au silence les prosélytes des drogues, afin de les amener à résipiscence ;
- Celle dénonçant l'apparition explosive de nouvelles drogues et leur « cybermarché noir ».

L'année 2017 ne permettra évidemment pas d'atteindre tous ces objectifs. Rappelons à chacun(e), qu'il / elle dispose de moyens d'action significatifs comme : le transfert de notre lettre bimensuelle à tout son carnet d'adresses ; la publicité faite à notre blog (« drogaddiction ») ; l'organisation de conférences auxquelles nos membres aguerris à cet exercice (dont votre président) prêteront leur concours bénévole ; le développement de nos arguments dans les conversations, réunions, dîners en ville, par l'interpellation de nos élus, etc. Que chacun se perçoive comme un relais et mieux comme un artisan au service de cette cause majeure qu'est la lutte contre les toxicomanies.

Le dispositif SINTES de l'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Pr. Jean-Pierre Goullé

L'acronyme SINTES signifie Système d'Identification National des Toxiques Et Substances. Ce système, opérationnel depuis 1999, s'appuie sur un réseau de trois principaux partenaires (1-coordonateurs régionaux et collecteurs de drogues, 2-laboratoires d'analyse, 3-services de police, de gendarmerie, et des douanes). Il vise essentiellement à documenter la composition des produits circulants, qu'ils soient illicites ou non interdits (dosage, identification de nouvelles molécules et logos), à partir des résultats de l'analyse des saisies effectuées et des collectes de produits. Cette veille s'avère extrêmement utile en raison de l'apparition chaque année d'un très grand nombre de nouvelles drogues tant sur le marché européen que français. Dans son rapport 2016, l'observatoire européen des drogues et toxicomanies (OEDT) rappelait que depuis 2005, 560 nouvelles drogues ont été identifiées sur le marché européen, dont 380 (70%) depuis 5 ans! Il s'agit d'une véritable déferlante qui préoccupe au plus haut point les autorités sanitaires des pays de l'Union. On compte en Europe l'apparition de deux nouvelles drogues par semaine. Il s'agit pour la plupart d'entre elles de drogues extrêmement dangereuses, qui peuvent après consommation mettre en jeu le pronostic vital du consommateur, eu égard à leur grande toxicité qui est le corollaire de leur puissance pharmacologique. Les trois nouvelles drogues les plus présentes sur ce marché sont les cannabinoïdes de synthèse (160 différents ont été identifiés), les cathinones (103) et les phénéthylamines (86). Avec une nouvelle drogue par semaine disponible sur le marché français, notre pays, non seulement n'échappe pas à ce phénomène, mais il figure dans le peloton de tête du hit-parade de la consommation, aussi bien pour les drogues traditionnelles comme le cannabis où nous sommes premiers de la classe européenne, que pour ces nouvelles drogues, puisque 8% des jeunes de 15 à 24 ans en ont consommé dans l'année, ce qui nous situe à la seconde place des 28 pays de l'Union. Il est de ce fait indispensable de pouvoir identifier et analyser toutes ces drogues. Le dispositif permet en outre de documenter le contexte de consommation de chaque drogue, à l'aide d'un questionnaire soumis à l'utilisateur lors de la collecte. Les

questions portent sur le produit (prix, forme, voie d'administration), sur le consommateur (âge, sexe) et sur son usage (produits consommés en association, effets recherchés et ressentis, fréquence).

Le dispositif SINTES comporte deux volets : la veille et l'observation.

Le volet veille est, un système d'information rapide, où transitent des signalements d'événements sanitaires graves ou inhabituels concernant les substances psychotropes et les signalements de substances présentant un caractère nouveau (forme, composition, nom...) ou particulièrement dangereuses. Ce dispositif participe également à la veille sanitaire à travers la Cellule nationale d'alerte en lien avec des institutions sanitaires françaises. Enfin, la coordination nationale du dispositif SINTES est le relais français du Système d'alerte précoce européen ou *Early warning system* (EWS). Celle-ci a pour mission de communiquer à l'OEDT tout nouveau produit de synthèse identifié sur le territoire français ainsi que tous les cas sanitaires graves en lien avec un usage de drogues. En retour, elle doit également relayer les alertes envoyées par l'EWS européen aux partenaires sanitaires nationaux pour une éventuelle diffusion.

Le volet « Observation » propose un éclairage sur la composition d'un produit illicite particulier grâce à des études spécifiques. Il s'appuie toujours en grande partie sur le dispositif TREND (Tendances Récentes Et Nouvelles Drogues) qui assure la collecte de substances auprès des usagers et le renseignement du questionnaire. D'autre part, les données d'analyse non seulement des saisies fournies par les laboratoires de la police, des douanes et de la gendarmerie; mais également des échantillons collectés par d'autres voies, puis analysés par des laboratoires hospitaliers et universitaires; permettent de suivre d'année en année la composition moyenne des produits en circulation dans notre pays.

L'examen par ce dispositif des collectes réalisées entre le mois de janvier et la fin du mois de juillet 2016, montre que 242 collectes ont été effectuées par le réseau SINTES. En 2015, à la même période, seulement 147 collectes avaient été réalisées. Il y a donc une augmentation significative de l'activité de ce dispositif qui semble concerner toutes les régions et tous les types de produits. À noter que l'Aquitaine reste la région où le plus grand nombre de collectes ont été réalisées (65). La région parisienne connaît

une activité fortement augmentée puisque le nombre de collectes effectuées entre janvier et juillet 2016 (54) est supérieur à celui de l'année 2015 entière. Le motif principal de la collecte reste toujours la survenue d'effets inattendus ou inadéquats vis-à-vis du produit consommé. Cela a été le cas pour 72 collectes. Parmi celles-ci, les effets inattendus ont été associés à des effets indésirables bénins ou graves. Sur les 240 échantillons collectés entre janvier et juillet 2016, 215 avaient été analysés à la fin du mois de juillet. **Les trois types de produits le plus souvent identifiés durant cette première partie de l'année sont : les nouvelles drogues de synthèse (21%), puis la cocaïne (16 %) et l'héroïne (15%).** On trouve ensuite l'ecstasy (13 %), le cannabis (11 %) et l'amphétamine (6%). En ce qui concerne les nouvelles drogues de synthèse, un total de 48 molécules différentes a été recensé. Pour ce qui est des arnaques, si dans 75% des cas, il s'agissait bien du produit attendu, dans 18% des cas, c'était un produit différent de celui attendu, dont la consommation peut s'avérer dangereuse et être à l'origine d'effets indésirables graves. Quant aux teneurs moyennes, au fil des ans, il est constaté une augmentation régulière de celles-ci pour toutes les drogues. Il s'agit d'un phénomène général rapporté depuis plusieurs années par l'OEDT. Ainsi la teneur moyenne des échantillons de cocaïne est de 68% en 2016 contre 47% en 2015; en cohérence avec les saisies de police (teneurs moyennes respectives de 27%, 47%, et 55% en 2011, 2014 et 2015). Pour l'héroïne, la teneur moyenne est de 23% en 2016 contre 16% en 2015, avec 3 échantillons très fortement dosés (61%, 76% et 96%), provenant d'une fabrication artisanale à partir de morphine extraite de gélules de Skénan®. Quant au cannabis, on assiste à une très forte augmentation de la teneur moyenne en THC dans les résines saisies, puisque celle-ci est en moyenne de 28% en 2016, contre 18% en 2015. Rappelons pour mémoire que les teneurs moyennes étaient respectivement de 4,4%, 8,8% et 16% en 1994, 2004 et 2012. **Ainsi, en 23 ans, la concentration moyenne en THC des échantillons de résine saisis a donc été multipliée par 6,4 !** Ce n'est donc plus la même drogue. Ceci explique très probablement l'apparition de pathologies nouvelles liées à son usage, constituées par des atteintes vasculaires ischémiques multiples : coronariennes (infarctus du myocarde), cérébrales (accidents vasculaires) et périphériques (artérite des membres inférieurs)

Une révolution médicale : la détection de la consommation de cannabis dans l'air expiré.

Pr. J-P. Goullé.

Dépistage et dosage de l'éthanol dans l'air expiré sont devenus des examens de routine reconnus par la loi, pour mesurer l'imprégnation éthylique d'un individu. Dans le cadre de la sécurité routière, les statistiques 2015 de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière révèlent que 31% des conducteurs impliqués dans un accident mortel de la circulation routière étaient sous l'influence de l'alcool, 23% d'entre eux montraient la présence de stupéfiant dans le sang. La recherche et le dosage de drogues dans ce contexte est donc un élément important de la lutte contre l'insécurité routière. Le dispositif actuel est très lourd, puisqu'il implique un dépistage salivaire, suivi en cas de positivité d'un prélèvement sanguin, réalisé en moyenne 2 h plus tard, aux urgences médicales (prochainement, le recueil salivaire au bord de la route se substituera au prélèvement sanguin). Contrairement à l'alcool, ceci limite considérablement la mise en œuvre de la recherche de drogue. Depuis peu, de nouveaux appareils permettent des mesures dans l'air expiré, pour des substances non volatiles, médicaments ou drogues, ce qui pourrait révolutionner l'approche actuelle, en matière de sécurité routière. En effet, le prélèvement d'air expiré est non invasif, il est facilement réalisé en 2 min, même au bord de la route. De plus, l'air expiré est toujours disponible, alors que le recueil de salive peut être difficile en cas de bouche sèche. Il est d'ailleurs probable que dans un avenir proche la lecture du résultat sera immédiate, sur le terrain, un automate étant à l'essai aux Etats-Unis. Une étude dans l'air expiré, la première dans ce domaine en France, associant des toxicologues de Strasbourg et de Poitiers, a été menée avec succès chez des consommateurs de cannabis. Elle a été publiée dans une grande revue scientifique internationale : *Forensic Toxicol.*, 2016, doi:1007/s11419-016-0333-x. *Detection of Delta9-tetrahydrocannabinol in exhaled breath after cannabis smoking and comparison with oral fluid.* Kintz P., Mura P., Jamey C., Raul J-S.

Le principe fait appel à la collection de particules contenues dans l'air expiré, à l'aide d'un appareil spécifique : l'ExaBreath®, qui collecte sur un

filtre les fines particules d'aérosol. Deux minutes de cycles d'inspiration à travers l'ExaBreath® sont suffisantes. Le lavage du filtre avec du méthanol permet de recueillir les molécules d'intérêt. Quatre fumeurs occasionnels de cannabis ont été recrutés pour cette étude. La salive, collectée avec Quantisal® et l'air expiré étaient simultanément recueillis pendant 6 h après avoir fumé un joint standard de cannabis. Le delta9-tétrahydrocannabinol (THC) a été mesuré dans la salive et dans l'air expiré. Les limites de quantification ont été établies (5 pg / filtre pour l'air expiré et 0,5 ng / mL pour la salive). Dans chaque série, des contrôles à différents niveaux de concentration ont été inclus. Chez les quatre sujets, le THC a été identifié dans le l'air expiré jusqu'à 6 h après avoir fumé, avec des concentrations comprises entre 15 et 1598 pg/filtre. Chez les quatre participants, les concentrations de THC dans l'air expiré ont diminué de façon significative après avoir fumé. L'analyse salivaire s'est révélée positive chez les quatre sujets dans les 6 heures suivant la consommation de cannabis avec des concentrations comprises entre 1 et 89 ng/mL, confirmant ainsi l'intérêt et les promesses de ce nouveau mode de détection.

Le cannabis et l'œil

J. Costentin

Les expressions oculaires liées à la consommation du cannabis sont parfois patentes ; je les ai détectées chez beaucoup de jeunes que leurs parents m'avaient adressés pour leur consommation de cette drogue ; il m'est même arrivé de les détecter chez quelques « responsables » de haut niveau, appointés par la collectivité pour lutter contre la diffusion de ce cannabis. Je réunis ces expressions sous le vocable de « regard cannabique ». Il comporte : un certain degré de ptosis palpébral ; le blanc de l'œil rougi par une dilatation des micro-vaisseaux ; un regard éteint, inexpressif, « vague » ; une perturbation du suivi des déplacements des index dans le champ horizontal du regard, avec une hésitation, un déplacement initial de l'iris souvent brièvement dans le sens opposé à celui des index, suivi d'un rattrapage avec retard du déplacement des index

Il est décrit un effet favorable du THC sur la pression intraoculaire (effet anti glaucomateux), par

amélioration du drainage de l'humeur aqueuse et/ou par baisse de sa sécrétion par les procès ciliaires

Une étude récente (JAMA Ophthalmology, décembre 2016) menée par une équipe Nancéenne (Schwitzer, Schwan, V. Laprévote) « *Association between regular cannabis use and ganglia cell dysfunction* » a comparé la réponse à des stimulations lumineuses, par un électrorétinogramme de 25 consommateurs de cannabis à 25 non-fumeurs. Elle a montré chez ces premiers un important retard dans la réponse électrique, à la stimulation. Ces cellules ganglionnaires, pourraient réagir au cannabis / THC comme les neurones cérébraux.

On notera que les bâtonnets, les cellules amacrines, les cellules horizontales, tout comme la cornée et l'iris comportent une forte densité de récepteurs CB₁ et que la rétine est le siège d'une synthèse importante d'anandamide (un des ligands de ces récepteurs CB₁, comme l'est le THC exogène).

Emmanuelle AURIOL est-elle économiste ?

Pierre-Eugène Le Tallendier

Emmanuelle AURIOL vient de publier chez Armand Colin un ouvrage intitulé « *Pour en finir avec les mafias Sexe, drogue et clandestins : et si on légalisait ?* ». Que l'on remette régulièrement sur le tapis la question controversée de la légalisation de la drogue, ce n'est pas une nouveauté. Qu'on le fasse en s'appuyant sur un raisonnement d'économiste, voilà qui peut nous intéresser et ouvrir de nouvelles pistes car Emmanuelle AURIOL, depuis 1996, enseigne l'économie à nos étudiants et professe aujourd'hui à la *Toulouse School of Economics*. Elle est même passée par Berkeley et peut se prévaloir d'un nombre respectable d'articles publiés dans des revues universitaires non moins respectables. Nous attendions donc avec intérêt sa contribution au débat.

Alors quelle seringue l'a donc piquée pour qu'elle écrive un ouvrage dans lequel elle explique que « *les prix (de la drogue) doivent être suffisamment bas pour pousser les trafiquants hors du marché. On se trouve alors face à un dilemme : éliminer les trafics et la criminalité associée ou contenir les*

consommations de substances ou services incriminés. Dans cet essai, E. Auriol étudie les marchés interdits de la drogue, de la prostitution et des clandestins. Elle propose des solutions innovantes : légalisation, sanctions contre les clients, ventes de visas, combinées à des mesures répressives fortes. Ces politiques, si elles étaient mises en place, limiteraient considérablement les activités criminelles. »

Ce sophisme n'est pas nouveau et nous y reviendrons, mais ce qui est surprenant de la part de quelqu'un qui se dit économiste et qui étudie un marché, c'est que l'impact de la consommation de drogue sur **le marché de la santé**, l'impact de ses coûts sociaux sur la santé publique, sur l'éducation, sur l'accidentologie routière, etc... ne soient à aucun moment pris en compte ni même évoqués dans son raisonnement. Elle considère comme une donnée immuable ce marché interdit, comme un fait de société irréversible et s'abstient de prendre en compte les autres marchés. Or tout économiste se doit de mesurer l'évolution d'un marché, sa croissance, mais aussi sa régression, ses fluctuations et sa place dans l'économie globale. Considérer un marché comme stable et permanent, notamment celui de la drogue qui est en constante évolution, est une faute de raisonnement que l'on pourrait pardonner à un bétotien, mais qui étonne d'une enseignante/chercheuse aussi bien diplômée et capée. Elle passe notamment sous silence deux facteurs d'évolution évidents : le fait que le cannabis devient de plus en plus un produit industriel de synthèse en substitution à « l'herbe » dont chacun conserve l'image en tête, ce qui ne manquera pas de modifier les circuits d'approvisionnement en place. Le deuxième facteur d'évolution est la teneur des joints en THC qui n'a plus rien à voir avec celle du joint des années 80. C'est comme si chaque jour, descendant du train, vous avez l'habitude de vous rendre au Café de la Gare pour commander au Patron : « Une chope s'il vous plaît » et qu'il vous serve une chope de vodka au lieu de vous servir une chope de bière. La teneur en alcool du produit commandé, *la chope*, est telle qu'il ne pourrait plus s'agir du même marché. Il en est de même pour *le joint* que consomment les adolescents et qui n'a plus rien à voir avec celui de leurs parents. Le coefficient multiplicateur est du même ordre. Le vocable est permanent, mais le produit n'est plus le même. Un économiste consciencieux se devrait alors de mesurer **les effets d'échelle** de cette mutation sur la santé, sur la criminalité, sur l'éducation, sur l'économie parallèle...

Il se devrait aussi de prendre en compte, au moyen d'enquêtes statistiques, de sondages, les phénomènes de substitution, c'est-à-dire l'impact sur la consommation d'autres produits ou services qu'aurait toute variation de la consommation de cannabis. Irait-on vers des drogues plus « dures », irait-on vers une plus grande consommation de boissons alcooliques, vers l'achat de biens électroniques, d'équipements sportifs, d'habillements, de biens culturels ? Nul ne sait le dire, ce qui appauvrit le débat actuel et rend intolérable la suffisance des « experts » auto-proclamés.

Pour ces deux raisons, l'ignorance délibérée des coûts sociaux du marché de la drogue d'une part et le postulat irréaliste d'une stabilité de ce marché d'autre part, le raisonnement de madame AURIOL est incomplet, dangereux et, pour tout dire, peu scientifique, car il manque de rigueur méthodologique.

Quant au raisonnement qui sert de base à tout l'ouvrage, il repose sur le type de sophisme le plus courant, le plus banal que l'on puisse rencontrer qui est celui du **faux dilemme**. On fait croire qu'il n'y a que deux possibilités; on donne ensuite à entendre que l'une est exclue; et l'on en conclut que l'autre doit donc être vraie. Le hic, évidemment, c'est que, comme souvent, il n'y a pas que deux possibilités: le dilemme présenté s'avère alors un faux dilemme. C'est un sophisme.

Dans le cas présent on cherche à faire croire que le dilemme se situe entre la répression (avec son coût) et la libéralisation (avec ses avantages). Madame AURIOL « oublie » seulement de signaler que le dilemme se situe également entre **la prévention** (avec son coût, mais surtout avec ses avantages qu'elle n'a pas chiffrés) et la consommation de masse actuelle (avec son coût exorbitant, lui aussi non chiffré). En plaçant le dilemme sur le plan de la législation et notamment du droit pénal, alors qu'elle n'est pas juriste, tout en omettant de quantifier et d'analyser comme la discipline dont elle se réclame devrait l'y obliger, les coûts et avantages sur l'économie globale d'une sérieuse politique de prévention, Emmanuelle AURIOL fait fausse route et nous amène à douter de sa qualité d'économiste.

Quelques chiffres pour alimenter notre réflexion

La drogue, en France, selon l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), aurait généré, en 2010, un chiffre d'affaire de 2,3 milliards d'euros. Le cannabis représentant près de la moitié de cette somme (48%) et la cocaïne venant derrière avec 38%.

La variation la plus importante portait sur les 5 années précédentes sur la cocaïne dont le trafic est passé de 8,5 tonnes à 15 tonnes (pour un chiffre d'affaire de 900 millions d'euros.

L'héroïne ressortirait à 270 millions d'euros.

Les revenus mensuels des trafiquants et leur nombre, en France, seraient les suivants :

Fonction	Revenu mensuel (€)	Nombre
<i>Guetteur</i>	800	n = 100.000
<i>Dealer</i>	3.000	n = 120.000
<i>Grossiste local</i>	7.500	n = 10.000
<i>Tête de réseau</i>	31.000	n = 1.000
« Gros bonnets »	1.200.000	n = 30
<hr/>		
	Total	n = 240.000

La légalisation du cannabis ferait que ces 240.000 trafiquants « mettraient le paquet » sur les autres drogues. Alors, avec le même raisonnement que celui qui aurait servi pour légaliser le cannabis, on serait conduit à légaliser toutes les autres drogues.

Les trafiquants, s'ils ne devenaient alors ecclésiastiques ou fonctionnaires, devraient se reconverter dans la vente des sorbets citron l'été et du muguet au premier mai.

J. C.

Blagounettes

Chat qu'expire devant sa gamelle de lait : 'Tout bu or not tout bu » ?

Le restaurateur s'enrichissait, en mettant du beurre sans léser pinards

« Ma femme fait le tour de tous les bistrot »; Ah bon, elle est alcoolique? « Non elle me cherche »

« Tu sais que le vin rouge, mon vieux, peut arranger ton Alzheimer; ils parlent du resvératrol ». « Ah zut, et moi qui buvais pour oublier ».

Ce n'est pas parce-que l'homme a soif d'amour qu'il doit se jeter sur la première gourde.

Sa tâche de vin sur le nez n'en faisait pas un néphalique

J'ai renoncé à une invitation en Iran, au pays des mille et une nuits, car la prohibition de l'alcool m'aurait privée de ma Shéhérazade (prononcez chère rasade).

Elle avait obtenu une réduction pour l'incinération de son pot à goutte de mari, au prétexte qu'il était tellement alcoolisé, qu'il brûlerait à moindre coût. Elle dut s'acquitter d'un supplément, car elle avait omis de déclarer qu'il prenait des anti-inflammatoires.

J'étais déterminé à boire avec Modération mais, hélas, il n'est jamais venu.

Lui présentant ma boîte de cigares, il en prit 3, déclarant qu'il penserait à moi en les fumant dans la soirée ; j'ajoutais qu'il ne devrait pas, pour sa santé, se coucher aussi tard.

**Inscrivez-vous (gratuit) au blog
du CNPERT**

« drogaddiction.com »,

Vous serez informé des tous nouveaux messages que nous y introduisons, pour votre information sur les drogues et les toxicomanies. Il est gratuit et sans spam